Ministère
de
l'EDUCATION NATIONALE

BEAUX-ARTS

DÉCRET.

Le Président de la République Française
Sur le rapport du Ministre de
l'Education Nationale.

Vu l'avis émis le 9 juillet 1938 par la Commission Supérieure des Monuments Naturels et des Sites, tendant au classement parmi les Sites de la partie de la Forêt de Rabat, située à l'Est de la voie ferrée, au Verdon (Gironde);

Vu la lettre, en date du 8 Mars 1938, par laquelle M. le Ministre de l'Agriculture refuse son adhésion au classement envisagé;

Vu la lettre, en date du 25 février 1938, par laquelle M. le Ministre des Finances s'oppose également à la mesure;

Vu les autrespièces produites et jointes au dossier;

Vu la loi du 2 Mai 1930 sur la protection des Monuments Naturels et des Sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 6;

La Section de l'Intérieur, de la Justice, de l'Education Nationale et des Beaux-Arts du Conseil d'Etat entendue :

DÉCRETE :

Article premier.

Est classé parmi les Monuments Naturels et les Sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, au Verdon (Gironde):

./...

la partie du canton de Rabat de la Forêt domaniale de Soulac comprise entre la limite Est de cette forêt et la ligne du chemin de fer de Bordeaux à la pointe de Grave, à l'exclusion du chemin de G.C. N° I et de la voie de desserte de Port-Bloc.

Article 2.

Ce classement ne saurait faire obstacle à l'application des règlements d'exploitation prévus pour ces terrains qui font partie de la coupe N° I de protection de la forêt pour lesquels l'Administration des Eaux-et-Forêts conserve seule compétence et entière liberté d'action.

Article 3.

Le Ministre de l'Education Nationale est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 7 AVRIL 1939

A. Lebrun

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Education Nationale :

Jean ZAY

Pour Ampliation
Le Chef du Bureau des Sites

Fiche 10 : LE-VERDON-SUR-MER (SCL0000606 - SIN0000396)

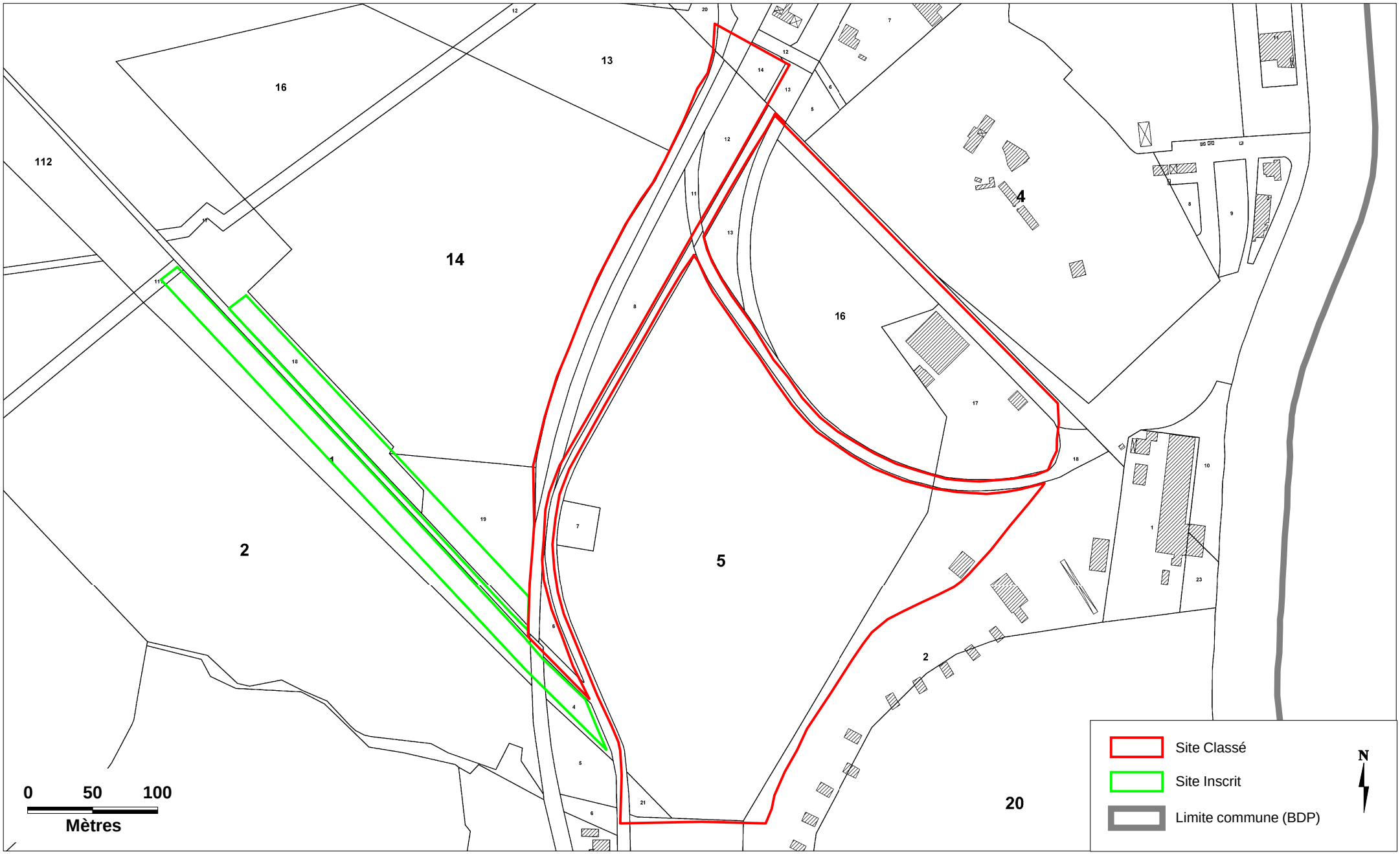

Source :
Fonds cartographique : ©IGN - BDParcellaire (communes) livraison 2012®
Donnée : DREAL Aquitaine

Réalisé par : DREAL Aquitaine / MCE le 23/11/12
Réf. Document : PCTSIG/vf/SPREB/33/IV/AtlasSitesGironde